

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
vendredi 6 mai 2016

Conseillers absents excusés : Messieurs PAILLARD Jean-Michel et PREVALET Stéphane.

Les différents sujets à l'ordre du jour sont abordés :

► **Présentation et approbation du rapport annuel du SICTOM 2015**

Monsieur le Maire présente le rapport annuel 2015 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers et assimilés en portant l'accent sur les points développés ci-dessous.

La population concernée par ce service sur la région de Champagnole augmentera à partir du 1^{er} janvier 2017 du fait de l'intégration des communautés de communes de Nozeroy et de Salins les Bains.

Pour l'année 2015, ce bilan concerne 48 communes qui représentent 33 337 habitants et 3 déchetteries situées à Arbois, Poligny et Champagnole.

Monsieur le Maire relève les larges plages d'ouverture au public des déchetteries permettant ainsi de faciliter leurs accès et fait part de son incompréhension quant aux rejets de déchets encore effectués dans la nature.

En 2015, la collecte atteint pour les bacs gris 6 186,12 tonnes, pour les bacs bleus 2 009,20 tonnes, soit un total de 8 195,32 tonnes. Ce qui représente 245,82 kg/habitant (33 337 habitants).

Par nature de déchets apportés en déchetteries, les tonnages sont les suivants :

<u>Tout venant</u>	<u>Ferraille</u>	<u>Bois</u>	<u>Carton</u>	<u>Papier</u>	<u>Gravats</u>	<u>Déchets Verts</u>	<u>DDS (déchets diffus spécifiques)</u>	<u>Pneus</u>	<u>DEEE (déchets d'équipement électrique et électronique)</u>	<u>Meubles</u>
1 264,62	414,25	1 092,50	287,88	144,88	1 815,59	1 371,12	102,7	41,26	390,20	320,10

Entre 2014 et 2015, on constate une augmentation du tonnage des meubles, une diminution du tonnage des déchets verts et des gravats et une quasi stabilité de l'apport de ferrailles, bois, cartons et papiers.

62 957 visites ont été comptabilisées en 2015 à la déchetterie de Champagnole.

En 2015, les coûts s'élèvent à :

- pour la collecte : 1 062 106,66 €
- pour le traitement : 1 020 423,16 €
- pour les déchetteries : 739 376,40 €

2 821 906,22 €

Et le montant des recettes : 553 299 €

Le coût par habitant par an s'élève à 64,53 €

► **Travaux de goudronnage : choix d'un prestataire**

Des travaux sont prévus pour goudronner les 4 impasses suivantes : Pierre-Michel (Impasse maison Prévalet Stéphane), Michel Colucci (Impasse maison Gris Nicolas), Des Ecoliers (Impasse maison Besson Thibault) et Michel Galabru (Impasse maison Radu Ioan)

Parmi 3 devis proposés, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de retenir la SJE (Société Jurassienne d'Équipement) pour effectuer les travaux, dont le montant du devis de 10 076 € hors taxes est le moins élevé.

► Transactions immobilières et financières entre la CCCPHJ et la commune

Monsieur le Maire porte à la connaissance du conseil municipal le contenu de la délibération relative aux transactions immobilières et financières liées à l'acquisition du parcellaire de la future zone d'activité économique ZAE « La Chalette »

La CCCPHJ propose l'acquisition de terrains communaux cadastrés section A n° 606, 608, 609, 610 et section ZM n°54 pour une surface totale de 16 ha 07a 29 ca pour un montant de 80 364,50 €.

Il est à noter que l'emprise de l'ancien « chemin de Poligny », nouvellement cadastrée section A n°612 et 613 d'une surface de 79 a 63 ca restera propriété de la commune de Montrond, mais que son entretien incombera à la CCCPHJ.

Par ailleurs, dans le cadre de l'exploitation de la carrière sur un terrain initialement cadastré ZA n°38, lieudit « Champs Sausset » d'une contenance de 8 ha 41 a, exploité par l'EARL Gindre, représenté par Monsieur Gindre Jean Paul, un compromis avait été trouvé entre la commune de Montrond et le locataire exploitant par délibération du 20 février 2006. La commune de Montrond devait céder, à l'EARL Gindre une parcelle de 8 ha 41 a à l'entrée de «La Chalette » en compensation d'une perte d'exploitation foncière.

Au vu des besoins de la CCCPHJ, qui souhaite faire l'acquisition de cette parcelle, les démarches administratives ont été mises en suspens. Afin que Monsieur Gindre Jean Paul abandonne les droits fixés par délibération du 20/02/2006, un accord financier entre la commune de Montrond et Monsieur Gindre Jean Paul avait été trouvé pour la somme de 84 100 €.

Le Conseil Municipal, au vu des documents d'arpentage, et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- Approuve, dans le cadre de la réalisation de la ZAE Montrond lieudit « La Chalette » :
 - la vente à la CCCPHJ des terrains pour une surface de 16 ha 07 a 29 ca pour un montant de 80 364.50€.
 - le versement à l'EARL Gindre d'une indemnité de 84 100 € au titre de l'indemnité transactionnelle ci-avant visée, pour permettre la réalisation de la carrière et de la nouvelle zone d'activité.

► Relais téléphonique : signature de la convention entre TDF (Télé Diffusion de France) et la commune

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la signature de la convention entre TDF et la commune actant l'implantation d'un pylône au lieu-dit « Champ de noyer » sur une surface d'environ 100 m² de la parcelle cadastrée A 605.

Le bail est consenti et accepté moyennant le versement d'un loyer annuel comprenant :

- **une partie fixe** couvrant la location des biens et l'utilisation du Site pour les services audiovisuels, pour les services de Communications électroniques à caractère de service public (gendarmerie, police nationale, service de lutte contre l'incendie, SAMU...) d'un montant de **mille Euros (1 000 €)**
- **une partie variable forfaitaire** calculée en fonction du nombre d'opérateurs de Communications électroniques disposant d'équipements installés fournissant un service de téléphonie mobile au public, d'un montant de **deux mille Euros (2 000 €)** par opérateur installé.

► Mise en place d'un contrat TIPI (Titre de Paiement par Internet)

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la direction générale des finances publiques (DGFIP) met en œuvre un traitement informatisé dénommé « TIPI » (Titres Payables par Internet) dont l'objet est la gestion du paiement par internet, dans le respect de la réglementation bancaire, des titres de recettes émis par les collectivités territoriales.

La mise en place de ce traitement informatique devrait permettre aux usagers de payer en ligne, via internet, toutes les créances de la commune.

La commune prendra en charge les coûts de commissionnement liés à l'utilisation de la carte bancaire : il n'y aura aucun frais pour l'utilisateur de ce service.

Le conseil municipal est favorable à l'unanimité pour la mise en place de ce contrat.

► **Questions diverses**

. Résultats de la vente de bois :

Pour information aux membres du conseil municipal, Monsieur le Maire présente les montants des dernières ventes de bois perçus par la commune de Montrond. Le montant global de celles-ci s'élève à 64 514 €.

. Courrier de Monsieur Pierre DOLE :

L'autorisation de passage sur le territoire de notre commune a été demandée par Monsieur Pierre DOLE pour la manifestation sportive qu'il organise annuellement, prévue le 1^{er} juin 2016. Un avis favorable lui est donné.

. Parution du bulletin « Montrond, mon village » :

Compte tenu d'une part de la difficulté à solliciter deux fois par an la participation financière des partenaires pour leurs encarts publicitaires et d'autre part de la redondance des sujets abordés dans le bulletin municipal, le conseil municipal décide qu'un seul bulletin paraîtra annuellement chaque mois d'avril.

Après la parution du bulletin de juin 2016, la suivante aura donc lieu en avril 2017 et portera sur le bilan de l'année 2016.